GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92-1 F. 37 92 92-219 commune@leudelange.lu

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE LEUDELANGE

Séance publique du Conseil communal : **19.03.2019**
Date de la convocation des conseillers : 12.03.2019
Date de l'affichage public : 12.03.2019

Présences : Madame Diane BISENIUS-FEIPEL, bourgmestre, Messieurs Jean-Paul SUNNEN (à partir du point 6), Raphael GINDT, échevins, Messieurs Marcel JAKOBS (jusqu'au point 5 inclus), Patrick CALMUS, Thomas BEREND, Jean-Pierre ROEMEN, Lou LINSTER, Madame Christiane SCHMIT-HAMEN, conseillers (m/f) – Monsieur Marc THILL, secrétaire communal

Absence(s) excusée(s) : Monsieur Jean-Paul SUNNEN, échevin (jusqu'au point 5 inclus), Monsieur Marcel JAKOBS, conseiller (à partir du point 6)

Point de l'ordre du jour : 05)
Objet : Cours de cuisine, fixation droits de participation

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que les tarifs pour la participation aux cours de cuisine organisés par la commune de Leudelange doivent être fixés avec précision ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur proposition du Collège des bourgmestre et échevins ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi ;

décide avec sept voix pour et une abstention

de fixer les tarifs pour les cours de cuisine comme suit :

Cours	Tarif d'inscription par cours
cuisine	30,- €

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

En séance publique Date qu'en tête

SUIVENT LES SIGNATURES DE LA MAJORITE DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Pour expédition conforme,
Réf. : 19/1104/AD
Leudelange, le 25 octobre 2019

Le secrétaire communal,
Marc THILL

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE, LUXEMBOURG

La bourgmestre,
Diane BISENIUS-FEIPEL

AR 28.11.19
Publication

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 82fx161e0/DW
Votre réf.:

GEMENG LEIDELENG
27 NOV. 2019
4536
SECRÉTARIAT ENTRÉE

Commune de Leudelange

Madame la Bourgmestre
5, place des Martyrs
L-3361 Leudelange

Luxembourg, le 21 novembre 2019

Objet : Cours de cuisine, fixation droits de participation.
Délibération du conseil communal du 19 mars 2019.

Madame la Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 19 mars 2019 aux termes de laquelle le conseil communal de Leudelange a fixé les droits de participation aux cours de cuisine.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding

GEMENG
LEIDELENG

Administration communale de Leudelange
5, Place des Martyrs L-3361 Leudelange www.leudelange.lu
T. 37 92 92 - 1 F. 37 92 92 - 219 commune@leudelange.lu

Leudelange, le 03.01.2020
Réf. : 20/0008/AM

Commune de Leudelange

Fixation des tarifs pour la participation aux cours de cuisine

Délibération du Conseil Communal du 19 mars 2019

Certificat de publication

Il est certifié par la présente que la délibération sous rubrique a été publiée et affichée dans la commune de Leudelange

à partir du 28 novembre 2019 jusqu'au 12 décembre 2019

Leudelange, le 03 janvier 2019

Le Bourgmestre,

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LEUDELANGE, LUXEMBOURG SECRÉTARIAT

Le Secrétaire,